

**PROCES-VERBAL DE CLASSEMENT DE REACTION AU FEU
D'UN MATERIAU PREVU A L'ARTICLE 5
DE L'ARRÊTE DU 21 NOVEMBRE 2002**

Valable 5 ans à partir de la date de délivrance

PROCES-VERBAL N° LYC-07-2512 L

et 1 annexe de 3 pages

MATERIAU présenté par : STAMOID AG filiale FERRARI
CH – 8193 EGLISAU
SWITZERLAND

MARQUE COMMERCIALE : EXPOLIT 4693

DESCRIPTION SOMMAIRE : Tissu polyester (22 %) enduit de PVC ignifugé dans la masse sur les
deux faces (78 %)
Masse surfacique nominale : 670 g/m² ± 5 %
Epaisseur nominale : 0.48 mm ± 10 %
Coloris : blanc

RAPPORT D'ESSAI : N° LYC-07-2512 du 22 juin 2007

NATURE DES ESSAIS : Brûleur électrique

CLASSEMENT : **M 2**

DURABILITE du classement (Article 5 de l'annexe 2) : non limitée a priori.

Compte tenu des critères résultant des essais décrits dans le rapport d'essai annexé.

Ce procès-verbal atteste uniquement des caractéristiques de l'échantillon soumis aux essais et ne préjuge pas des caractéristiques de produits similaires. Il ne constitue donc pas une certification de produits au sens de l'article L.115-27 du code de la consommation et de la loi du 3 juin 1994.

NOTA : Sont seules autorisées les reproductions intégrales et par photocopie du présent procès-verbal de classement ou de l'ensemble procès-verbal de classement et rapport d'essai annexé.

A Lyon, le 22 juin 2007

Directeur ou son représentant
Jacques – Herve LEVY



Ecully, le 22 juin 2007

Nos références : JMO/GL/AO

Votre courrier du : 04/06/2007

Références : /

Madame Catherine MERILLON

**STAMOID AG filiale FERRARI
CH – 8193 EGLISAU
SWITZERLAND**

RAPPORT D'ESSAI N° LYC-07-2512

Echantillons soumis le 05/06/2007 par courrier

Objet de la demande : 1 Essai au brûleur électrique,
Pour classement de réaction au feu officiel
sur un échantillon référence
EXPOLIT 4693

Le responsable de l'étude



Jean Marc ORAISON

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale.

Il comporte 3 pages et 0 Annexe(s).

EXTRAIT DES CONDITIONS GENERALES : ART 2.1- La demande d'essais et prestations associées dont la réalisation est confiée aux laboratoires de l'INSTITUT FRANÇAIS DU TEXTILE ET DE L'HABILLEMENT fait l'objet d'une demande écrite par le client à laquelle sont obligatoirement joints les échantillons à tester. Cette demande indique avec précision l'identité et les coordonnées du demandeur, le nombre, la nature, la dénomination et les références des échantillons, l'objet du travail demandé. ART 2.3.1 - Les demandes sont classées par ordre de réception et les essais repris dans le même ordre. En cas d'urgence ou d'accord contractuel particulier, les essais peuvent être effectués en priorité. Dans ce cas, l'Institut peut majorer le prix mentionné dans le catalogue des essais dans des conditions proposées au client et acceptées. ART 2.2.3 Sur demande du client, un témoin de l'échantillon soumis à essais peut lui être remis muni de l'identification de l'INSTITUT FRANÇAIS DU TEXTILE ET DE L'HABILLEMENT. ART 5.2 - L'INSTITUT FRANÇAIS DU TEXTILE ET DE L'HABILLEMENT ne peut être tenu responsable des diverses interprétations et de l'usage qui peut être fait des rapports d'essais, rapports d'interprétations, commentaires, avis et observations. ART VI - L'utilisation et/ou la référence au nom de l'INSTITUT FRANÇAIS DU TEXTILE ET DE L'HABILLEMENT sont subordonnées à l'autorisation écrite de la Direction de l'Institut. ART 2.2.4 - Au terme des essais, la partie résiduelle non utilisée des échantillons est conservée conformément aux procédures du système d'assurance qualité du site de l'Institut où sont réalisés les essais. ART 4.2.2 - Sauf stipulation particulière, les factures et demandes d'acompte sont payables à l'Institut à l'adresse de réalisation des essais et des prestations associées, au comptant par virement, par chèque, à réception de la facture.

Direction Régionale Rhône-Alpes PACA
Avenue Guy de Collongue ● 69134 ECULLY CEDEX
Tél : (+33) (0)4 72 86 16 00 ● Fax : (+33) (0)4 78 43 39 66
SIRET 433 430 832 00017

**RAPPORT D'ESSAI DE CLASSEMENT DE REACTION AU FEU
D'UN MATERIAU PREVU A L'ARTICLE 5
DE L'ARRÊTE DU 21 NOVEMBRE 2002**

Valable 5 ans

Demandeur de l'essai : **STAMOID AG filiale FERRARI
CH – 8193 EGLISAU
SWITZERLAND**

Nom et adresse du Producteur : **STAMOID AG filiale FERRARI
CH – 8193 EGLISAU
SWITZERLAND**

Nom et adresse du distributeur : **STAMOID AG filiale FERRARI
CH – 8193 EGLISAU
SWITZERLAND**

Référence(s) commerciale(s) : **EXPOLIT 4693**

Description du produit : Tissu polyester (22 %) enduit de PVC ignifugé dans la masse sur les deux faces (78 %)
Masse surfacique nominale : 670 g/m² ± 5 %
Epaisseur nominale : 0.48 mm ± 10 %
Coloris présentés : blanc

Nature des essais : Inflammabilité des matériaux souples
Brûleur électrique

Date de l'essai : 13/06/2007

Lieu de l'essai : IFTH site de LYON

Nombres d'éprouvettes testées : 4
Dimensions des éprouvettes mm : 600 x 180 mm

ESSAI AU BRULEUR ELECTRIQUE
NF P 92-503

L'essai est réalisé conformément à l'arrêté du 21 novembre 2002.

Référence de l'échantillon donnée par le client : **EXPOLIT 4693**

RESULTATS DES ESSAIS

Eprouvettes	Instants de l'inflammation (en sec)	Durée de l'inflammation après retrait de la flamme (en sec)	Longueur détruite (en cm)	Largeur détruite entre 45 et 60 cm (en cm)
<i>FACE ENDROIT</i>				
<i>Sens chaîne</i>	20	19	15	/
<i>Sens trame</i>	20	22	17	/
<i>FACE ENVERS</i>				
<i>Sens trame</i>	20/45	1/33	18	/
<i>Sens chaîne</i>	20/45	8/2	17	/
Moyenne des longueurs détruites en cm : 17				
Moyenne des largeurs détruites en cm : /				

Chutes de gouttes non enflammées : **non**

Chutes de gouttes enflammées : **non**

Présence de points en ignition se propageant sur une distance supérieure à 25cm : **non**

Observations :